

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°55 (arrêté de promulgation du 31 mars 1926).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mars 1926

Numéro JO
n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro
31 mars 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et Les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 29 décembre 1925 relatif à la fixation de l'équivalent servant à établir les (axes télégraphiques internationales,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué dans la colonie, en ce qui concerne les télégrammes transmis par le poste à ondes courtes, le décret du 29 décembre 1925 relatif à la fixation de l'équivalent servant à établir les taxes télégraphiques internationales. art.2 = Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac